

**Allocution de l'honorable Rosalie Silberman Abella
Cérémonie de prestation de serment de l'honorable Rosalie Silberman Abella et de
l'honorable Louise Charron
Le 4 octobre 2004**

Le présent moment est à la fois intensément public et intensément personnel. Toutes les personnes que je suis – l'avocate, la juge, l'épouse, la mère et la fille – sont réunies dans cette salle d'audience. Chacune vibre profondément aujourd'hui et se demande si elle saura exprimer concrètement les sentiments profonds qui l'étreignent.

Quiconque a déjà eu à expliquer rationnellement les émotions tumultueuses qui accompagnent les événements marquants de la vie sait de quoi je parle. Comment explique-t-on une chance inexplicable? Comment décrit-on des liens indescriptibles? Comment exprime-t-on des souvenirs inexprimables? Enfin, comment définit-on des rêves indéfinissables?

On ne le fait pas. On raconte tout simplement son histoire et on laisse son auditeur la définir.

Je vais vous raconter deux histoires aujourd'hui : l'une est publique, l'autre est personnelle. Je suis le produit des deux. La première, l'histoire publique, est un récit juridique, qui raconte comment le droit canadien a émergé de l'ombre de décennies de subordination coloniale à une jurisprudence étrangère et a fait valoir son indépendance et sa prééminence. Je n'ai joué aucun rôle dans ces événements, mais leurs effets ont influencé tout mon parcours juridique.

Lorsque je suis née, en 1946 – année où la Cour suprême du Canada a emménagé dans ce magistral édifice –, c'était le Conseil privé d'Angleterre qui statuait en dernier ressort sur les affaires canadiennes. Quand j'ai obtenu mon diplôme de la faculté de droit de l'Université de Toronto, en 1970, la Cour suprême avait déjà commencé à tracer des voies originales. Lorsque je suis devenue juge de la Cour d'appel de l'Ontario, en 1992, la Cour suprême contribuait déjà pleinement à l'essor du droit.

Les changements qu'a connus le droit canadien entre ces deux dates n'ont constitué rien de moins qu'une révolution. Partout au pays, encouragées par un public qui avait pris conscience au cours de la décennie précédente des effets inhibiteurs des traditions, les législatures ont regardé leur paysage social sous un éclairage nouveau. Elles ont ainsi découvert les iniquités qu'avait à la fois créées et dissimulées l'obéissance pavlovienne du droit à la neutralité engendrée par sa propre indifférence et elles ont réagi en modifiant considérablement la définition de la société ordinaire au Canada et qui en fait partie.

À partir de 1970, muni du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme – document qui a servi de pont entre l'agitation perturbatrice des années 1960 et les politiques transformatrices des années 1970 –, notre pays a amorcé un nouveau parcours, lequel, même s'il n'avait pas toujours un caractère juridique, concernait toujours la justice. Nous nous sommes dotés de politiques sur le bilinguisme officiel et le

multiculturalisme, nous avons accordé aux personnes souffrant de déficiences la protection des codes de droits de la personne, nous avons engagé un dialogue sérieux avec les Autochtones, nous avons accueilli des vagues successives d'immigrants de couleur, nous avons aboli les régimes matrimoniaux qui, pendant des siècles, avaient maintenu les épouses dans des situations économiques allant de l'invisibilité à l'inconsolable et nous avons observé les femmes considérer des conceptions divergentes de la sécurité financière à mesure que s'ouvrait devant elle un monde leur offrant des possibilités.

Ensuite, avec l'entrée en vigueur de la *Charte des droits et libertés* il y a plus de 20 ans, notre voyage vers la justice est devenu un mouvement irrésistible. Nous avons constitutionnalisé la protection des droits, nous avons donné à des juges indépendants le pouvoir de les faire respecter et nous avons présenté au public une nouvelle conception du droit, spécifiquement canadienne, qui rendait le statu quo vulnérable aux attentes maintenant plus grandes des citoyens. Cette conception était par conséquent une vision controversée, et elle l'est encore.

Mais des cendres de cette controverse a émergé le phénix de la prise de conscience par le public de la nature du pouvoir judiciaire et de son rôle, et de la prise de conscience par les tribunaux de ce qu'est le public et des raisons pour lesquelles son opinion est importante. Tant les tribunaux que le public continuent d'apprendre à se connaître, mais cette vision du droit continue de projeter une lumière attirante.

Nous avons consolidé notre démocratie en renforçant et en garantissant les droits et libertés sur lesquels elle repose et nous avons solidifié notre pays en raffermissant et en garantissant ses valeurs démocratiques.

Cela m'amène à mon deuxième récit, mon histoire personnelle, qui a débuté dans un lieu où il n'y avait ni démocratie, ni droit, ni justice. Ce vide a fait naître en moi une soif insatiable pour ces trois valeurs.

Durant mon enfance, je n'ai pas bien saisi toute l'horreur de ce qui était arrivé à mes parents au cours de la Deuxième guerre mondiale. Je comprenais seulement à quel point j'étais incroyablement chanceuse d'avoir des parents aussi merveilleux, affectueux et positifs. Chaque fois que je leur demandais de le faire, ils me racontaient ce qu'ils ont vécu dans le camp de concentration, ce qu'ils ont ressenti lorsqu'ils ont appris que leur fils de 2 ans avait été tué à Treblinka, pourquoi ils avaient décidé de venir au Canada – j'ai pensé pendant plusieurs années que c'était parce que j'étais née le 1er juillet–, comment ils ont pu trouver l'optimisme pour avoir d'autres enfants, ce que ressentait mon père, qui était avocat, du fait qu'il n'était pas autorisé à pratiquer le droit au Canada et ce que cela faisait de perdre tous ses biens et pratiquement tous les siens et de devoir recommencer à zéro.

Ce qui m'étonne, quand j'y repense, c'est qu'ils m'ont toujours répondu avec dignité, sans manifester de détresse. Jamais ils ne pleuraient, alors que je le faisais à chaque fois. Je n'ai jamais compris comment ils trouvaient la force de ne pas pleurer, et je me

souviens que, petite fille, je lisais tout ce que je pouvais sur cette période afin d'essayer de donner un sens à toute cette absurdité.

Toutefois, ce que je comprenais et que j'admirais c'était leur ténacité, leur optimisme et leur courage inébranlables, et, par-dessus tout, leur profonde gratitude envers le Canada pour la générosité et les perspectives d'avenir exceptionnelles que, selon eux, leur offrait notre pays.

Ils voyaient dans le Canada un pays qui savait respecter leur engagement à rebâtir une famille heureuse, leur droit de conserver – avec une fierté manifeste – une identité religieuse qui avait attiré une telle brutalité en Europe et leur espoir que la vie au Canada leur apporterait la paix, la sécurité et l'équité.

Mais, d'abord et avant tout, ils estimaient que le Canada offrait les meilleures perspectives d'avenir possibles à leurs deux enfants. Bien qu'ils ne l'aient jamais dit comme tel, je suis certaine que le marché tacite qu'ils ont conclu avec le Canada et qui les motivait était le suivant : nous allons faire tout notre possible pour les préparer adéquatement à apporter leur contribution, si vous faites tout votre possible pour leur permettre de l'apporter. Ce jour est un hommage à leur indomptable optimisme à l'égard du Canada, de ses perspectives d'avenir et de ses enfants.

Tout cela m'amène, en conclusion, à vous parler de mes enfants. Une des conséquences psychologiques du fait d'avoir, comme moi, un passé marqué par l'holocauste, c'est qu'on ne tient rien ni personne pour acquis. On n'a jamais le sentiment que les choses nous sont dues, on éprouve seulement un grand soulagement lorsque le destin nous est favorable.

J'ai toujours eu beaucoup de chance dans la vie : des amitiés merveilleuses, des possibilités professionnelles remarquables ainsi que des parents extraordinaires qui m'ont appris à chérir la justice avec hardiesse et à embrasser la vie avec optimisme. Mais, ma plus grande chance dans la vie fut de rencontrer Irving Abella il y a presque 40 ans de cela, de le courtiser pendant trois ans jusqu'à ce qu'il consente finalement à m'épouser et d'avoir ensuite le privilège d'élever avec lui nos deux magnifiques fils, Jacob et Zachary. Ces deux garçons – dont l'un est né un an après que j'ai commencé à exercer le droit et l'autre 4 mois après que j'ai été nommée juge du tribunal de la famille – sont, depuis leur naissance, au centre de tout ce que leur père et moi accomplissons et de tout ce en quoi nous croyons. Nous savions à quel point nous étions chanceux de les avoir et nous estimions que rien dans la vie n'avait plus d'importance qu'eux. Le fait d'être ici aujourd'hui et de voir, dans ces deux avocats, les jeunes hommes brillants, compatissants, amusants et érudits qu'ils sont devenus, est le plus grand bonheur dans une vie incroyablement chanceuse. Ils représentent le prochain chapitre canadien de l'histoire personnelle qui a débuté après la Deuxième guerre mondiale, histoire qui, je l'espère, sera toujours remplie d'amour, de courage, d'optimisme et de justice.

Je viens donc de vous présenter mes deux histoires : l'une éminemment publique, l'autre éminemment personnelle, l'une racontant le remarquable dynamisme manifesté par le

droit au cours d'une génération, l'autre illustrant comment, en une seule génération, un voyage ayant débuté dans un camp pour personnes déplacées en Allemagne aboutit à la Cour suprême du Canada. Il s'agit dans les deux cas d'histoires incroyables. Ni l'une ni l'autre n'auraient pu se réaliser ailleurs. Je suis tellement fière d'être canadienne.